

CONDITIONS GÉNÉRALES

POUR LES INDIVIDUELS (JUSQU'À 9 PERSONNES) Y COMPRIS CROISIÈRES ÉVÉNEMENTIELLES

Toutes les croisières CGN de 1 à 9 personnes sont soumises aux présentes conditions générales. Toute exception aux présentes conditions générales devra revêtir la forme écrite. Des clauses particulières supplémentaires peuvent être fixées par contrat en accord avec les deux parties.

Les prestations, horaires et affectations des bateaux, peuvent être modifiées par la CGN en tout temps. Dans ce cas, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

Les tarifs en Euro sont sujets à modification en cas de fluctuations monétaires.

1. RÉSERVATION DES CROISIÈRES À L'HORAIRE

1.1 OFFRE

L'offre publiée pour chaque croisière fait foi lors de la réservation.

1.2 RÉSERVATION AVEC RESTAURATION

Les individuels jusqu'à 9 personnes sont priés de réserver leur table via notre site web, par téléphone ou à l'un de nos guichets CGN. Une confirmation écrite sera envoyée au Client par la CGN. Des places assises seront réservées aux tables.

Nos espaces restauration sont accessibles avec un billet 2ème classe durant les heures de repas uniquement. Hors repas, le salon restaurant du pont principal et le pont supérieur sont réservés uniquement aux détenteurs de titre de transport 1ère classe.

Le surclassement peut être acheté à bord de tous nos bateaux.

2. RÉSERVATION DES CROISIÈRES ÉVÉNEMENTIELLES

2.1 OFFRE

L'offre publiée pour chaque croisière fait foi lors de la réservation.

2.2 RÉSERVATION

Les individuels jusqu'à 9 personnes sont priés de réserver leur croisière événementielle via notre site Web, par téléphone ou à l'un de nos guichets CGN. Une confirmation écrite sera envoyée au Client par la CGN.

Si le Client achète un titre de transport combiné avec restauration, une table sera réservée. Si le Client achète un titre de transport sans restauration, aucune place assise n'est garantie.

3. ACHAT D'UN BILLET ONLINE

3.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Tous les billets online sont personnels et non transmissibles. Ils ne sont valables que sur présentation d'une pièce d'identité officielle en cours de validité émise au nom de la personne qui voyage (p.ex. passeport, carte d'identité, permis de conduire)

et/ou d'un SwissPass (abonnement général ou demi-tarif) au nom de cette même personne.

Il est possible d'acheter des billets online pour des chiens (tarif enfant). Ces billets comportent le nom de la personne accompagnante. Celle-ci doit être en mesure de se légitimer.

3.2 VALIDITÉ

Pour tous les billets online, la date de voyage est définie par le Client au moment de l'achat via internet. Le Client doit être en possession d'un billet online avant le début de son voyage (départ du bateau selon horaire). Des billets online au tarif normal sont émis en 1ère et 2ème classe pour une simple course ou un aller-retour. Les billets online sont valables un jour.

3.3 OBLIGATION DE JUSTIFIER SON IDENTITÉ

Le billet online est nominatif et intransmissible. Il n'est valable qu'en relation avec une pièce d'identité officielle en cours de validité (passeport, carte d'identité ou permis de conduire) ou d'un SwissPass (abonnement général ou demi-tarif) établi au nom de la personne qui voyage. Ces pièces doivent être présentées au personnel de contrôle.

4. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

4.1 RÈGLEMENT DES BILLETS

4.1.1 CROISIÈRE À L'HORAIRE

Aucun acompte n'est demandé.

4.1.2 CROISIÈRE ÉVÉNEMENTIELLE

Le paiement du 100% du montant est demandé avant la croisière. La réservation des places est effective une fois la totalité du montant payé. Si le Client ne possède pas de moyen de paiement en ligne, il achète à l'avance son billet à un guichet CGN. Si le Client ne peut pas se déplacer au guichet, il effectue un versement par avance sur le compte bancaire de la CGN en prenant contact avec le service client.

4.1.3 ACHAT ONLINE

Le paiement du 100% du montant est demandé lors de l'achat.

4.1.4 MOYEN DE PAIEMENT

La CGN et ses restaurateurs acceptent les modes de paiement suivants :

- En espèces (CHF & Euro) ;
- Par carte de crédit / débit ;
- Par carte cadeau CGN ;
- Chèque et cartes Reka (sauf ventes en ligne).

5. CONDITIONS D'ANNULATION

5.1 PAR LE CLIENT

5.1.1 CROISIÈRE À L'HORAIRE

Remboursements selon conditions du T600.9 du service direct national disponible sous :

www.allianceswisspass.ch/fr/tarifs/tarifsprescriptions

5.1.2 CROISIÈRES ÉVÉNEMENTIELLES

Les croisières événementielles ne sont ni échangées ni remboursées.

5.1.3 ACHAT ONLINE

Les billets online ne sont ni échangés ni remboursés. Dans le cas où le client manque le départ du bateau, le billet reste valable pour le départ suivant sous réserve que le trajet soit identique et à la même date (sauf billets dégriffés). Si aucun trajet du même type n'a lieu à la date du billet, aucun remboursement ne pourra être demandé.

5.2 PAR LA CGN

a) Annulation partielle à bord des bateaux

La CGN s'engage à assurer une croisière selon les conditions prévues lors de la réservation. Toutefois, la CGN ne pourra être tenue responsable en cas de modification d'itinéraire ou d'horaire survenant au cours d'une croisière pour une raison indépendante de sa volonté.

b) Annulation totale à bord des bateaux

La CGN peut renoncer à la croisière lorsqu'elle se trouve empêchée de l'effectuer sans sa faute, par exemple en raison de conditions météorologiques défavorables à la navigation, à cause d'une panne de bateau ou de tout événement pouvant avoir le caractère de force majeure. Dans ce cas :

- Pour les croisières à l'horaire y compris billets online :
La CGN remboursera l'intégralité des acomptes versés par le Client sans que celui-ci puisse se prévaloir d'aucune autre indemnité. La CGN attire expressément l'attention sur le fait que la navigation sur le lac est soumise à des impondérables (technique, météo, mesures sanitaires en cas d'épidémie / pandémie) susceptibles de s'appliquer au dernier moment et dont la CGN ne saurait être tenue pour responsable.
- Pour les croisières combinées avec restauration et les croisières événementielles y compris billets online :
La CGN remboursera la partie transport des billets. Pour les croisières avec restauration et dans le cas où l'événement a lieu à quai, seule la partie transport sera remboursée.

En aucun cas, le Client pourra demander une indemnité. Un changement d'affectation de type de bateau ne justifie pas une annulation de la part du client. En cas de non venue, la prestation commandée auprès du restaurateur sera facturée. La CGN attire expressément l'attention sur le fait que la navigation sur le lac est soumise à des impondérables (technique, météo, mesures sanitaires en cas d'épidémie/pandémie) susceptibles de s'appliquer au dernier moment et dont la CGN ne saurait être tenue pour responsable.

Dans le cas b) ci-dessus, les billets physiques pour les croisières à l'horaire et pour les croisières événementielles seront remboursés uniquement sur demande au service commercial info@cgn.ch sur transmission des billets originaux.

Le remboursement sera effectué sur le même support que celui utilisé lors de l'achat (carte de crédit, Twint, carte cadeau, etc..)

6. CONTRÔLE ET SÉCURITÉ À BORD

Tous les passagers à bord sont soumis à l'autorité du Capitaine.

Le Capitaine est en droit de refuser l'accès à bord ou débarquer toute personne qui :

- est sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue ;
- se conduit de manière indécente ;
- n'observe pas les règles applicables à bord ou ne respecte pas les ordres du Capitaine.

En cas de nécessité, le Capitaine peut demander l'intervention de la police. Il peut interrompre la croisière pour remettre une personne à la police. L'équipage ne reçoit d'ordres que du Capitaine. Le billet doit être présenté à bord du bateau lors du contrôle des titres de transport.

7. RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Le Client se porte garant du respect des conditions ci-dessus et des règlements de navigation pour l'ensemble des personnes physiques qui monteront à sa demande à bord des bateaux de la CGN. A ce titre, il répondra solidairement de tout dommage qui pourra être causé à la CGN.

8. ASSURANCES

La CGN conclut à charge les assurances usuelles concernant le bateau contre l'incendie et les dégâts d'eau.

9. FOR JURIDIQUE

Tout différend relatif au présent contrat, notamment quant à son existence, à sa validité et à son interprétation, sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents au for de Lausanne, Vaud, Suisse. Le droit suisse sera seul applicable.